


Le développement de Lachine Est axé sur la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir du secteur Lachine-Est proposé par le Comité d'Action en Sécurité Urbaine de l'Arrondissement de Lachine (CASUAL)





Le Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL) est **la table de concertation** regroupant **différents partenaires** issus à la fois du **milieu communautaire et institutionnel**, à savoir l'arrondissement de Lachine, le Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal, le Centre Multi-Ressources de Lachine (CMRL), le Comité de Vie de Quartier Duff-Court (COVIQ), le Comité de revitalisation urbaine intégrée de Saint-Pierre (CRUISP), le Groupe de Recherche Appliquée en Macroécologie (GRAME), la Maison des Jeunes L'Escalier de Lachine, le Service incendie de Montréal (SIM), ainsi que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Tous ces partenaires se rencontrent régulièrement afin de **poser des actions concrètes** pour **améliorer le sentiment de sécurité de la population lachinoise**.

Le CASUAL souhaite présenter ce cours mémoire dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir du secteur Lachine-Est afin de **mettre en avant l'enjeu de sécurité et de sentiment de sécurité des futurs citoyens du secteur**. Il nous semble en effet que le sujet soit présentement absent des considérations actuelles à savoir le patrimoine, la mobilité, l'équipement et les services publics, habitation, école locale et emploi.

Or la sécurité est reconnue comme un **besoin et un droit fondamental de tout être humain** (Maslow 1968). On distingue ainsi deux types de besoins :

- Les **besoins en termes de sécurité physique** tout d'abord, qui renvoient à la nécessité de **prévenir et réduire les dangers** tels que les maladies et les accidents.
- Les **besoins en termes de sécurité psychiques**, soit la nécessaire **maitrise de son environnement** à la fois matériel et familial.

Dès lors, comme l'a déclaré l'organisation des Nations Unies en 1994, la sécurité est une **condition essentielle pour tout développement durable des sociétés** (PNUD 1994).

Enfin, la sécurité est une **préoccupation transversale** qui ne saurait être réduite à la seule responsabilité des services spécialisés tels que la police. En effet, les liens entre sécurité, aménagement urbain et infrastructure sont désormais largement reconnus (ONU-Habitat 2007). La sécurité est donc l'affaire de tous, qu'ils soient élus, directeurs d'organisme ou encore parents.

La distinction entre la sécurité et le sentiment de sécurité

Avant de revenir sur la distinction entre la sécurité et le sentiment de sécurité il convient de **définir ce qu'est la sécurité** : « La sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations.¹ » Dès lors, on peut voir se dessiner **deux aspects distincts de la sécurité** :

- Le premier, **la sécurité dite réelle ou objective**; qui va se baser sur des données tangibles telles que les statistiques et le taux de criminalité d'un secteur- il convient toutefois de noter que les si les statistiques donnent une lecture intéressante de la criminalité, cette lecture est parfois partielle car tous les crimes ne sont pas forcément rapportés- ;
- Le second, **la sécurité sous sa forme plus subjective**, à savoir **le sentiment de sécurité** qui renvoie à la perception que les citoyens ont de leur propre sécurité.

Le **lien entre ces deux facettes** étant **ténu et fluctuant** (Slogan 1981), les deux aspects de la sécurité ne sont **pas forcément corrélés** : ainsi une personne vivant dans un quartier présentant objectivement une faible criminalité pourra ne pas se sentir en sécurité et vice versa.

Le sentiment de sécurité est donc un **concept mouvant** qui, dans un même lieu donné, va pouvoir varier selon les individus (leur sexe, leur âge, leur vécu). A titre illustratif, une étude de statistiques Canada de 2014² rapportait que **les femmes sont beaucoup moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage une fois la nuit tombée** – 38 % des femmes se déclaraient tout à fait en sécurité contre 64 % des hommes- . Sophie Paquin, urbaniste à la Direction de Santé Publique, corrobore ces données en indiquant que les femmes et les filles sont éduquées dès leur plus jeune âge à faire attention à leurs

¹ Institut National de Santé Publique du Québec, Sécurité et promotion de la sécurité: Aspects conceptuels et opérationnels, 1998. Récupéré de: https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf

² Statistiques Canada, Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014. Récupéré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171212/dq171212b-fra.htm>

déplacements parce que la ville est perçue comme comportant plus de dangers pour elles que pour leurs homologues masculins.

L'étude de statistique Canada entre les hommes et les femmes renvoie également à un autre aspect du sentiment de sécurité qui est la **temporalité de l'espace public**. Pour un usager donné, la **perception de la sécurité d'un même lieu peut varier en fonction du moment de la journée**. Cela tient essentiellement au fait que **les usages de l'espace public changent radicalement selon les temporalités**. Ainsi traverser un parc ou une rue lors d'évènements spéciaux ou un jour de semaine ordinaire n'est pas la même expérience. En journée, en soirée, en semaine, en fin de semaine, en hiver ou en été, les usages des espaces publics ne cessent de se transformer, ce qui va avoir une incidence sur le sentiment de sécurité.

Quelques principes pour renforcer le sentiment de sécurité

Si la sécurité et le sentiment de sécurité sont amenés à évoluer, à changer, selon la période, le moment de la journée et les individus, il est néanmoins possible d'appliquer **certains principes afin de renforcer à la fois la sécurité et le sentiment de sécurité**.

Sophie Paquin a ainsi distingué **six principes directeurs pour un aménagement du territoire sécuritaire**³. Ces principes tirent leurs fondements de la **prévention du crime par l'aménagement du milieu** (PCAM) et l'aménagement sécuritaire par la réduction des occasions d'agression visent à diminuer les possibilités de crime grâce à des interventions sur l'environnement physique. L'idée est que **l'urbanisme comme l'architecture ont une incidence sur la prévention du crime et du sentiment d'insécurité**. Les six principes sont les suivants :

- 1- Une signalisation adéquate** afin de **savoir en tout temps où l'on est et où l'on va**. La signalisation est primordiale à toute personne pour s'orienter dans son environnement physique.

³ Paquin, S. Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. Montréal : Ville de Montréal (Femmes et ville), 2002.

- 2- **La visibilité** : tout mettre en œuvre afin de **voir et d’être visible**. On sait depuis longtemps que **l’éclairage a un impact considérable sur le sentiment de sécurité**, notamment en ce qu’il va permettre d’augmenter la fréquentation d’un lieu. De même les **cachettes** doivent **être limitées** ou si ce n’est pas possible, leurs effets négatifs doivent être atténués. La **surveillance et un grand champ de vision sont essentiels** pour garantir un fort sentiment de sécurité. L’environnement physique doit pouvoir être capté rapidement, permettre de voir et d’être vu. On peut par exemple s’assurer que l’aménagement paysager ne réduit pas le champ de vision et n’empêche pas d’être vu. On peut également augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité en prévoyant des téléphones, boutons d’urgences ou panneaux indiquant des lieux plus fréquentés à proximité.
- 3- **Entendre et être entendu** : la présence d’autrui. Il convient de **favoriser la mixité des usages d’un même lieu** afin d’éviter qu’il soit très fréquenté à certains moments et déserté à d’autres. En effet, plus il y a d’activité à un endroit, plus la surveillance informelle augmente et avec le sentiment de sécurité des personnes⁴. On peut citer à ce titre la présence de services de base ou de bureaux près des résidences qui va augmenter la qualité de vie des citoyens et citoyennes tout en contribuant à leur sécurité.
- 4- **La surveillance formelle et l’accès à l’aide** : être dans des **lieux surveillés et pouvoir obtenir de l’aide**. L’obtention de secours fait référence à la **capacité à s’échapper et trouver de l’aide rapidement**. C’est pourquoi il convient de signaler de façon claire les endroits où trouver de l’aide directe (surveillants ou commerces les plus proches etc.) ou indirecte (caméras de surveillance par exemple). Il est également possible de favoriser l’implantation de commerces ouverts tard le soir, d’indiquer les services situés à proximité et de promouvoir des procédures d’alerte pour une intervention rapide.
- 5- **L’aménagement et l’entretien des lieux** : afin de **vivre dans un lieu propre et accueillant**. Dans la mesure du possible, il convient d’adapter les lieux publics aux réalités des personnes présentant un handicap physique ou visuel. Afin de favoriser l’entretien des lieux on peut également privilégier les matériaux traités contre les graffitis.

⁴ À condition que le site ne soit pas accaparé par un groupe homogène d’individus.

- 6- Agir ensemble** : collaboration et participation de la communauté dans l'aménagement du territoire ou dans des marches exploratoires par exemple.

En conclusion, nous saluons l'initiative de la ville de Montréal au regard de ce projet du futur quartier de Lachine Est. Elle témoigne de **la volonté d'impliquer l'ensemble de la communauté**, organismes communautaires, institutions et citoyens **dans un projet commun**.

Nous souhaitons toutefois nous assurer que les **enjeux de sécurité et de sentiment de sécurité** soient effectivement **pris en compte dans les décisions**, en respectant notamment les six principes directeurs pour un aménagement sécuritaire préconisés par Sophie Paquin.

Les membres du CASUAL

- Shawn Bourdages, directeur du Comité de vie de quartier Duff Court – COVIQ
- Julien Bourque, responsable du pôle intervention - GRAME
- Vincent Eggen, directeur du Comité de revitalisation urbaine intégré du quartier Saint-Pierre – CRUISP
- Matthew Griffith, chef de section, SIM
- France Ligez, directrice de la Maison des Jeunes L'Escalier de Lachine (Caserne des Jeunes)
- Stéphanie Morin, agente socio communautaire au P.D.Q. 8 – SPVM
- Claude Paradis, Commandant du P.D.Q.8 - SPVM
- Yohan Perron, directeur général du Centre multi-ressources de Lachine – CMRL
- Julie-Pascale Provost, conseillère de l'arrondissement – Arrondissement de Lachine
- Stephan Roussel, chef de service développement des communautés – CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île de Montréal
- Carlota Santos, agente socio communautaire au P.D.Q. 8 – SPVM
- Sophie Serres, agent de prévention, SIM
- Lynn Thibault, chef de la Division sports, loisirs et développement social – Arrondissement de Lachine
- Anne Vandelle, coordonnatrice du CASUAL
- Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement – Arrondissement de Lachine